



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 44512

## Texte de la question

Mme Brigitte Douay souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées dans le fonctionnement de la branche « maladie » de la caisse de retraite des clercs de notaires. Les débats de règlement s'allongent considérablement du fait de l'accroissement des dossiers traités quotidiennement en raison de l'augmentation du nombre des adhérents. Il lui a été signalé que notaires et clercs avaient proposé la création de 29 postes pour désengorger et renforcer les services de la caisse mais que les ministres de tutelle s'opposaient à cette demande. Elle lui demande de bien vouloir lui expliquer les raisons de ce refus de créer les postes nécessaires et les moyens qu'elle entend mettre en oeuvre pour améliorer la situation.

## Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Brigitte Douay](#)

**Circonscription :** Nord (18<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44512

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 avril 2000, page 2085

**Réponse publiée le :** 7 août 2000, page 4712